

Annulation bail commercial pour loyer dérisoire

Par Gilmarlo, le 09/04/2019 à 19:17

Bonjour, je souhaite acquérir un immeuble de 3 étages, rdc,r1,r2 et comble, afin de réhabilité le logement et aménagé les combles, le RdC est occupé par un salon de coiffure en activité et dont la locataire bénéficie d'un loyer dérisoire pour la totalité de l'immeuble soit 135m² à 2.30€/m² = 310€/mois alors que l'indice des loyers commerciaux est fixé 7.65€/m².(surface local commercial 35m²)

Si j'achète cet immeuble, est-ce que je peux faire annuler ce bail pour loyer dérisoire et le remplacer par un autre avec des nouvelles conditions ?

Merci pour le temps consacré pour me répondre.

Gilmarlo